

Que sait-on de l'impact du crédit d'impôt recherche ?

par

■ **Franck Debauge** ■

Directeur associé d'ACIES Consulting Group

En bref

Très critiqué et considéré par certains comme un cadeau trop généreux aux entreprises, le CIR (crédit d'impôt recherche) – désormais complété pour les PME par le CII (crédit d'impôt innovation) – encourage les petites entreprises à investir dans l'innovation et les grandes à réaliser en France leurs investissements. Que sait-on de son impact économique et à qui profite-t-il ? Franck Debauge, directeur associé d'ACIES Consulting Group, anime depuis 2012 L'Observatoire du CIR, qui publie chaque année un rapport. Ce document synthétique, reposant uniquement sur l'analyse de données officielles, a pour vocation de rassembler et partager les véritables chiffres du CIR, afin de mieux cerner son impact sur l'économie et de battre en brèche les idées reçues.

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Séminaire organisé avec le soutien de la Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique) et grâce aux parrains de l'École de Paris (liste au 1^{er} octobre 2016) :

Algoé¹ • ANRT • Be Angels • Cap Digital • Carewan • CEA • Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France • Crédit Agricole S.A. • Danone • EDF • ESCP Europe • FABERNOVEL • Fondation Crédit Coopératif • Fondation Roger Godino • Groupe BPCE • HRA Pharma² • IdVectorR² • La Fabrique de l'Industrie • Mairie de Paris • MINES ParisTech • Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, DGE • NEOMA Business School • Orange • PricewaterhouseCoopers • PSA Peugeot Citroën • Renault • SNCF • Thales • Total • UIMM • Ylios

1. pour le séminaire Vie des affaires
2. pour le séminaire Ressources technologiques et innovation

ACIES Consulting Group est un cabinet spécialisé dans le financement de la recherche et de l'innovation et, plus largement, dans le conseil en management pour des entreprises de toutes tailles. Dans ce cadre, j'ai été souvent amené à discuter du CIR (crédit d'impôt recherche) avec les pouvoirs publics. Peu à peu, je suis devenu expert de ce sujet auprès d'institutions comme le MEDEF et j'ai été sollicité pour faire des propositions sur l'évolution de ce dispositif.

Il y a quatre ans, constatant que le CIR faisait régulièrement l'objet de controverses qui nuisaient à son efficacité, j'ai créé L'Observatoire du CIR dans le but de réunir des chiffres étayés, vérifiés et contrôlables, afin de clarifier les débats et de permettre aux pouvoirs publics de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Chaque année, je publie un dossier s'appuyant sur les dernières données officielles disponibles. Ce travail m'a conduit à établir trois constats.

Un dispositif parvenu à maturité

Le premier est que le CIR est désormais parvenu à maturité.

Un dispositif lent à démarrer...

Lorsque ce dispositif a été créé par la loi de finance de 1983, il était calculé sur la base de l'accroissement de la DIRDE (dépense intérieure de recherche et développement des entreprises) et pouvait atteindre 25 % de cet accroissement. En 2000, ce taux a été fixé à 50 %, mais comme ces mesures ne s'avéraient pas suffisamment incitatives, une réforme adoptée en 2004 a ajouté à la part fondée sur l'accroissement de la DIRDE une deuxième part correspondant à 10 % de son volume. Le nombre des déclarants s'est alors mis à augmenter. La progression est devenue encore plus forte après la réforme de 2008 qui a fixé le taux à 30 %. Alors que le nombre des déclarants ne dépassait pas six mille entreprises entre 2000 et 2004, il a atteint quatorze mille en 2008 et vingt-et-un mille en 2011.

... mais dont la progression est désormais stabilisée

Le premier signe de la maturité du CIR est que, depuis 2011, le nombre de déclarants s'est stabilisé. Entre 2011 et 2013, il a augmenté de moins de 1 %. Cette progression correspond pour l'essentiel à la mise en place, en 2013, d'un nouvel outil dérivé du CIR, le CII (crédit d'impôt innovation), qui s'adresse aux PME et TPE et porte spécifiquement sur l'innovation, et non sur la R&D.

Le budget du CIR s'est également stabilisé. Comme il était passé de 430 millions d'euros en 2003 à 1,8 milliard en 2007, puis à 4,5 milliards en 2008, la Cour des comptes craignait qu'il atteigne rapidement 7 milliards. En réalité, il n'a pas dépassé le chiffre de 5,5 milliards d'euros depuis 2010. L'augmentation totale du budget du CIR entre 2012 et 2013 est de 200 millions d'euros, dont 131 au titre du CIR et 69 au titre du CII.

Les statistiques publiées à ce jour ne vont pas au-delà de l'année 2013, mais on peut anticiper que le budget du CIR n'excèdera pas 6 milliards d'euros et que cette évolution correspondra à l'augmentation de la DIRDE des entreprises déclarantes plutôt qu'à l'arrivée de nouvelles entreprises dans le dispositif.

Quant au CII, alors que son budget prévisionnel était de 152 millions d'euros pour 2013 et de 200 millions en régime de croisière, il n'a atteint que 69 millions d'euros en 2013, ce qui ne représente que 1,25 % des 5,5 milliards de l'ensemble du CIR. Le CII n'est donc pas très onéreux, alors qu'il constitue un enjeu très important pour les trois mille PME et TPE qui y ont recours : celles qui ont mobilisé le CII en plus du CIR ont augmenté leur crédit d'impôt d'environ 23 %.

La diminution des rectifications fiscales

La maturité du dispositif se traduit également par la diminution du nombre de rectifications faisant suite aux contrôles fiscaux. Celles-ci, après cinq années de hausse continue entre 2008 et 2013, ont représenté jusqu'à 10 % du montant des crédits accordés, signe de dysfonctionnement majeur pour une politique incitative. Leur nombre a diminué pour la première fois en 2014, ce qui traduit une meilleure maîtrise du dispositif à la fois par les entreprises et par l'administration fiscale.

Le dynamisme de la R&D

Le deuxième constat est que, contrairement à ce que l'on entend souvent, les dépenses de R&D des entreprises françaises ont nettement progressé au cours des dernières années.

L'augmentation continue de la DIRDE

Entre 2007 et 2014, la DIRDE s'est accrue de 6,7 milliards d'euros. En 2014, elle s'élevait à 31,5 milliards d'euros, soit 1,48 % du PIB, ce qui est un record historique. On est encore loin de l'objectif européen de 2 %, mais la tendance est bonne.

Un effet retard par rapport à la réforme du CIR

Dans le même temps, l'investissement de l'État dans le CIR a augmenté de 3,5 milliards entre 2007 et 2010, année après laquelle le coût du CIR est resté stable. Depuis 2011, l'augmentation de la DIRDE par rapport à son niveau de 2007 est désormais plus forte que celle de l'investissement de l'État dans le CIR.

Cette évolution paradoxale s'explique assez facilement. Après la réforme de 2008, de plus en plus d'entreprises ont commencé à déclarer leurs dépenses de R&D. Selon qu'il s'agissait de PME ou d'entreprises plus importantes, elles ont touché le crédit d'impôt soit immédiatement, soit au fil des années suivantes. L'argent correspondant a pu être réinvesti dans la R&D, ce qui a contribué à l'augmentation de la DIRDE avec un léger effet retard par rapport à la date de la réforme.

Lorsque la Cour des comptes a rendu son rapport sur le CIR en 2010, le processus était encore en phase de démarrage, ce qui pouvait donner l'impression que l'impact du CIR sur le renforcement de la R&D était faible, voire nul. Avec le recul, on s'aperçoit que l'investissement de l'État est intervenu d'abord, celui des entreprises ensuite.

Une bonne performance par rapport aux autres pays européens

Notre pays est l'un de ceux qui ont connu la plus forte progression de leur DIRDE entre 2008 et 2013 : elle a été de 19,2 % chez nous, contre 16,4 % en Allemagne ou 7,2 % en Italie.

Avec un taux de 1,48 % du PIB consacré à la R&D en 2012, la France se situe dans la moyenne des pays européens, en sixième position derrière la Finlande (2,44 %), la Suède (2,33 %), le Danemark (2,03 %), l'Allemagne (2,02 %) et la Belgique (1,52 %).

Son score est meilleur en termes d'intensité en R&D de l'industrie : la France arrive en quatrième position avec un taux de 7,02 %, après la Finlande (9,93 %), la Suède (8,53 %) et le Danemark (7,36 %).

Lorsque l'on compare l'effort de R&D des entreprises françaises et allemandes, on s'aperçoit que le déficit observé en France est essentiellement le fait des entreprises de cinq mille salariés et plus. La DIRDE de ces grosses entreprises s'élève à 25,4 milliards d'euros en Allemagne, contre 10,3 en France. Ce gros écart s'explique, en particulier, par l'investissement colossal des constructeurs automobiles allemands, à commencer par celui de Volkswagen, premier investisseur mondial en R&D. Il existe également un déficit pour les entreprises de mille à cinq mille salariés : leur DIRDE est de 9,9 milliards d'euros en Allemagne, contre 5,9 en France. Pour les entreprises de moins de mille salariés, en revanche, la dépense est comparable des deux côtés du Rhin.

Elle est légèrement supérieure en France pour les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés, alors même que celles-ci sont beaucoup moins nombreuses dans notre pays.

L'augmentation du nombre de chercheurs

En France, le nombre de chercheurs en entreprise a augmenté de 26% entre 2008 et 2013, ce qui représente la plus forte progression en Europe sur cette période, et l'une des meilleures progressions mondiales avec celles de la Chine, de la Corée du Sud et des États-Unis. Sachant que l'essentiel des dépenses de R&D couvertes par le CIR correspond aux salaires, aux charges sociales et aux frais de fonctionnement "forfaités" qui les accompagnent, on peut supposer que le CIR a contribué à ces recrutements. De fait, il réduit de 26% en moyenne le coût d'un chercheur en France. Ce coût est désormais inférieur de 16% à celui d'un chercheur en Allemagne et de 12% à celui d'un chercheur au Royaume-Uni.

Une attractivité renforcée

Le dynamisme de la R&D en France se traduit aussi par une plus forte attractivité pour les investisseurs étrangers, avec une multiplication par 3,3 du nombre d'implantations de centres de recherche depuis 2008, ce qui a entraîné la création de 10 757 emplois à haute valeur ajoutée. La France se classe désormais parmi les pays européens les plus attractifs en matière de R&D, grâce à la fois au CIR, à la qualité de la formation de ses ingénieurs et à l'excellence de ses centres de recherche.

L'accroissement du nombre de brevets

Il existe beaucoup d'études sur le lien entre CIR et R&D, mais beaucoup moins concernant l'impact du CIR sur l'innovation, c'est-à-dire sur le nombre de nouveaux produits mis sur le marché ou sur le chiffre d'affaires issu des innovations.

Pour essayer malgré tout d'approcher cette question, je me suis intéressé au nombre de brevets internationaux demandés par les entreprises, qui peut être considéré comme un indice du dynamisme de l'innovation et d'activités de recherche à fort impact de marché.

La France est actuellement le sixième déposant mondial de brevets internationaux. En terme de croissance du nombre de dépôts, elle figure en quatrième position mondiale, avec une augmentation, depuis 2007, de 25,8%, ce qui la place loin derrière la Chine (368,3%), la Corée du Sud (85,7%) et le Japon (52,8%), mais également loin devant les États-Unis (14,1%), la Suisse (7,4%) ou l'Allemagne (0,9%).

Un contexte pourtant peu favorable

Tous ces chiffres incitent à penser que le CIR a contribué à l'essor de la R&D en France. Certes, il faut rester prudent : c'est aux économistes de mener un travail de fond et de vérifier si l'on peut établir un lien de cause à effet entre les deux phénomènes. La progression de la DIRDE est cependant d'autant plus frappante que le contexte français n'était pas, a priori, très favorable à une telle évolution, compte tenu du phénomène de désindustrialisation auquel on assiste depuis plusieurs décennies et de la réduction de la dépense publique en R&D observée dans le secteur de la Défense à partir des années 1990.

Un dispositif équitable

Le troisième grand constat est que, contrairement à ce que l'on entend souvent, la répartition du CIR entre grands groupes et PME peut être qualifiée d'équitable. Les seuls chiffres dont nous disposons à ce sujet datent de 2010. À cette date, la DIRDE des PME s'élevait à 4 millions d'euros et le montant total du CIR qu'elles percevaient était de 1,3 million d'euros. Pour les ETI, ces chiffres étaient respectivement de 6,6 millions d'euros et de 1,4 million d'euros. Pour les grandes entreprises, ils étaient de 16,8 millions d'euros et de 2,3 millions d'euros. Si, en valeur absolue, les grandes entreprises perçoivent plus de CIR que les PME, la part de leur DIRDE financée par le CIR est proportionnellement beaucoup plus faible que pour les PME, en raison des plafonnements prévus par le dispositif,

à savoir un taux de 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de DIRDE et de 5 % au-delà. Au total, en 2010, cela donnait un financement de la DIRDE à hauteur de 32 % pour les PME (grâce aux taux majorés de 40 % et 50 % qui, en 2010, s'appliquaient aux nouveaux entrants), de 21,2 % pour les ETI et de 13,7 % pour les grandes entreprises. Alors que ces dernières assurent 61 % de la DIRDE en France, elles ne perçoivent que 46 % du CIR, et le taux de financement de la DIRDE par le CIR est 2,4 fois plus important pour les PME que pour les grandes entreprises.

Cette répartition semble équitable : d'un côté, les PME ont besoin d'être aidées et, de fait, elles bénéficient à plein du taux de 30 % ; de l'autre, les grandes entreprises doivent être soutenues aussi, car elles représentent 61 % de la R&D et ce sont elles qui "tirent" les ETI et les PME. L'étude comparative publiée par Bruxelles, il y a un an, sur l'ensemble des dispositifs de type CIR en Europe soulignait que l'investissement dans la R&D crée davantage de valeur pour la société en général lorsque ce sont de grandes entreprises qui investissent que lorsque ce sont des PME. À ceci s'ajoute une dimension "défensive" : contrairement aux PME, les grands groupes ont le choix d'investir dans différents pays et il faut donc les inciter à le faire en France. Enfin, il faut rappeler que les PME peuvent trouver des ressources financières supplémentaires auprès des pôles de compétitivité ou de Bpifrance. Elles peuvent ainsi faire financer jusqu'à 48 % de leur DIRDE par des aides publiques, contre 26 % pour les ETI et 15 % pour les grandes entreprises.

Un autre aspect de la controverse sur le CIR concerne les secteurs d'activité auxquels ce dispositif profite, industrie ou services. La part du budget du CIR allant aux activités de recherche de l'industrie est passée de 66 % en 2009 à 61 % en 2011, puis elle s'est stabilisée. Cette diminution s'est faite au profit des services, notamment avec l'arrivée dans le dispositif de nombreuses TPE et PME du secteur du numérique ainsi que de grands groupes d'ingénierie. Cela dit, une grande partie de ces services sont eux-mêmes destinés à l'industrie. Ce secteur est donc bien celui qui bénéficie majoritairement du CIR, même si ce dernier contribue aussi à encourager de nouvelles activités de services, notamment dans le numérique.

Une question plus sensible est celle de la différence de traitement en fonction de la structuration des différentes filières. Sachant que le CIR est plafonné, les secteurs dominés par des entreprises de grande taille en bénéficient proportionnellement moins que les secteurs dont le tissu industriel est plus fragmenté. En particulier, l'industrie automobile et l'industrie pharmaceutique, qui investissent énormément dans la R&D, bénéficient proportionnellement moins du CIR que certaines activités de services. Par ailleurs, comme le plafonnement se fait entreprise par entreprise et non au niveau des groupes industriels, un groupe composé de nombreuses filiales recevra davantage de CIR qu'un groupe comprenant très peu d'entreprises. Une polémique a éclaté à ce sujet à propos de Renault, soupçonné d'avoir créé à dessein plusieurs filiales. À la suite d'auditions menées au Sénat, l'Administration a reconnu toutefois qu'il n'existait pas de phénomène de création abusive de filiales destinées à majorer le CIR perçu.

L'actualité du CIR

La loi de finance de 2016 et la loi de finance rectificative pour 2015 n'ont apporté que des modifications minimales au CIR. Désormais les dépenses de R&D confiées à des ITA (instituts techniques agricoles) et à des ITAI (instituts techniques agro-industriels) seront prises en compte pour le double de leur montant, mais cela concerne très peu de sociétés. Par ailleurs, un comité consultatif a été créé pour permettre aux entreprises, en cas de litige avec l'administration fiscale, de rencontrer les experts et d'exprimer leur point de vue avant de déposer éventuellement des recours.

Le candidat François Hollande s'était engagé à stabiliser le dispositif du CIR au cours de son quinquennat. Non seulement il l'a fait, mais il a élargi le dispositif à travers le CII. Une bonification est accordée aux entreprises confiant des travaux de recherche à des établissements publics : elles peuvent déclarer le double du montant de la facture et se faire ainsi rembourser jusqu'à 60 % de celle-ci, au lieu de 30 %. Pour les PME, il s'agit d'une mesure très attractive. Faire appel à la recherche publique ne leur coûtera pratiquement rien, puisqu'une dépense de R&D est une charge d'exploitation qui diminue leur impôt de 33 % de son montant. Cela devrait les aider à surmonter les difficultés que représente un partenariat avec un établissement de recherche publique : identifier les bons interlocuteurs, ou encore s'adapter à une culture et à des temporalités très différentes. Le gouvernement s'est,

par ailleurs, engagé à faire davantage la promotion du dispositif mis en place pour le recrutement de jeunes docteurs, qui permet de financer pratiquement la totalité du coût d'un docteur pendant deux ans.

Une médiation interentreprises a été créée pour contribuer à résoudre les conflits avec l'Administration, mais aussi entre grandes entreprises et PME, ou encore entre PME et cabinets de conseil. Pour réduire les risques pris par les entreprises faisant appel à des consultants en CIR ou en CII, une labellisation des cabinets de conseil sur la base d'un référentiel défini par la médiation interentreprises permet de s'assurer qu'ils mettent en œuvre de bonnes pratiques. Enfin, le gouvernement annonce l'actualisation à venir du BOFIP (Bulletin officiel des finances publiques-impôts) afin de clarifier la notion de dépenses de personnel, source de nombreux contentieux entre les entreprises et l'Administration.

Débat



L'évaluation prématurée des dispositifs

Un intervenant : *Plusieurs rapports concernant le CIR menés sur des données de 2010 ont conclu à l'inefficacité de ce dispositif et ont failli conduire à son abandon. Votre travail est extrêmement précieux pour prendre du recul et montrer qu'il faut savoir faire preuve d'un peu de patience. L'étude publiée par Benoît Mulkay et Jacques Mairesse en 2011, malheureusement assez peu médiatisée à l'époque, pointait déjà le risque d'évaluer le dispositif du CIR de façon prématurée. Ses auteurs reconnaissent l'existence d'un effet d'aubaine consistant à utiliser le CIR pour financer de la R&D déjà planifiée plutôt que pour réaliser des recherches supplémentaires, mais ils prévoyaient qu'au bout de quelques années, un multiplicateur positif se mettrait en place, c'est-à-dire qu'1 euro de financement par l'État produirait davantage qu'1 euro d'investissement dans la R&D, et c'est ce que l'on a observé.*

On cite souvent l'explosion de la recherche privée aux États-Unis à partir des années 1980, mais on oublie de dire que celle-ci s'est appuyée sur l'énorme "stock" de recherches publiques qui s'étaient accumulées jusqu'à cette date. Si le volume de la recherche privée s'est mis à dépasser celui de la recherche publique, c'est qu'1 euro de recherche privée supplémentaire représentait un effet de levier considérable.

La définition de la R&D

Int. : *Quelle est la définition de la R&D retenue pour le calcul du CIR ?*

Franck Debauge : En France, la définition communément utilisée est celle du Manuel de Frascati, publié par l'OCDE en 2002 : « *La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.* » La R&D comprend la recherche fondamentale, qui consiste en « *des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquies de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière* » ; la recherche appliquée, qui recouvre « *des travaux originaux entrepris en vue d'acquies des connaissances nouvelles, conduits vers un but ou un objectif pratique déterminé* » ; et le développement expérimental, qui correspond à « *des travaux menés de façon systématique fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà* ».

En d'autres termes, le CIR n'est censé financer que des développements nouveaux par rapport au savoir-faire mondial, ce qui répond aux recommandations européennes. Sont exclus, par exemple, les efforts d'une entreprise pour imiter son concurrent.

Mesurer les résultats en termes d'innovation ?

Int. : *Existe-t-il des études qui, au-delà du renforcement de la R&D, tentent de mesurer l'impact du CIR en termes d'innovation, de montée en gamme, de nouveaux produits arrivant sur le marché ?*

F. D. : On manque de données à ce sujet et aucune entreprise ne semble capable d'annoncer, par exemple, la part de son chiffre d'affaires réalisée grâce aux nouveaux produits issus de la R&D. Les études consacrées au lien entre R&D et innovation tendent à prouver que ce lien existe et que davantage de R&D produit davantage d'innovation, ce que personne ne semble contester. Mais le lien entre CIR et innovation n'est pas démontré de façon très étayée.

Int. : *À l'époque où le groupe Apple préparait son premier smartphone, il dépensait 2 % de son chiffre d'affaires en R&D, contre 10 % chez Nokia à la même époque. Et pourtant Apple a balayé Nokia en dix-huit mois...*

F. D. : Il est certain, en tout cas, que cette question est fondamentale. Les pouvoirs publics n'encouragent pas les entreprises à faire de la R&D pour le plaisir, mais dans l'espoir qu'elles alimentent ainsi la croissance et créent des emplois. Il faut souhaiter que des économistes s'intéressent de plus près à cette question.

Une approche parfois trop formelle

Int. : *Dans un autre séminaire de l'École de Paris de management¹, le patron d'une société fabriquant des moules pour l'injection plastique a expliqué qu'au moment de la crise de 2008, au lieu de mettre tous ses salariés au chômage, il avait demandé aux plus expérimentés d'entre eux de faire de la R&D, et qu'ils avaient mis au point un système très ingénieux d'assemblage de différentes pièces à l'intérieur des moules. Après avoir obtenu le CIR pour cet effort, il a subi une rectification fiscale, au motif qu'aucun ingénieur ne figurait parmi les salariés qui avaient travaillé sur ce projet. Or, le nouveau procédé avait valu à l'entreprise des commandes pour un montant de 6 millions d'euros...*

F. D. : L'Administration a souvent adopté cette approche très formelle faute de disposer de moyens permettant d'évaluer plus finement si un projet relevait vraiment de la R&D ou non. C'est assez injuste pour les PME, qui n'ont généralement pas les moyens d'embaucher des ingénieurs et peuvent en revanche disposer de techniciens et d'ouvriers ayant vingt ans de métier et connaissant parfaitement leur sujet. Il existe désormais une jurisprudence un peu plus souple à cet égard. Il faut malgré tout déployer des argumentaires approfondis si l'on veut faire reconnaître l'existence de R&D en l'absence de salariés diplômés...

Le CIR favorise-t-il la survie artificielle des start-up ?

Int. : *Tout le monde juge souhaitable de soutenir les petites entreprises, mais sur le terrain, on constate que de nombreuses start-up technologiques ne survivent que grâce aux aides publiques et en particulier au CIR. Faut-il maintenir ces entreprises sous perfusion, y compris celles qui n'ont pas de business model, pas de technologie, pas de marché ? La question se pose d'autant plus que ces entreprises moribondes mobilisent l'une des ressources les plus rares en France, à savoir les compétences humaines, qui pourraient être beaucoup plus utiles dans des entreprises plus dynamiques.*

F. D. : Entre le CIR et les aides directes, les PME parviennent souvent à couvrir 50 % du coût de leur R&D. On peut estimer que c'est excessif et que c'est contraire à l'efficacité économique. Selon certaines études, le taux de subvention de la R&D le plus pertinent, en termes économiques, se situe autour de 28 à 30 %. Cela dit, même

1. Jean-Yves Pichereau, "[La marche trépidante du Groupe ERMO](#)", séminaire Aventures industrielles de l'École de Paris du management, 16 avril 2013.

des subventions à hauteur de 50 % de la R&D ne peuvent pas maintenir longtemps en vie une entreprise qui n'aurait aucun débouché commercial et n'enregistrerait que des pertes.

Un coût administratif limité

Int. : *Quel coût administratif représente le CIR pour les entreprises qui le demandent ?*

F. D. : Il y a quelques années, l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) et le cabinet Technopolis ont mené une étude auprès des entreprises pour évaluer ce que leur coûtaient les démarches effectuées pour obtenir les différentes aides et subventions. Elle avait montré que le coût administratif d'un dossier pour le CIR était de l'ordre de 10% du montant du CIR la première année et tombait à 3% ensuite, et qu'il était, en tout cas, beaucoup plus faible que celui d'une demande de subvention directe.

La déclaration que l'entreprise doit adresser à l'Administration pour obtenir le CIR n'est pas très compliquée en elle-même mais suppose d'effectuer au préalable un travail de fond qui peut être un peu lourd la première année. Dans sa déclaration, l'entreprise doit en effet présenter l'état des techniques existantes sur un métier donné et expliquer quelles pistes elle a suivies pour élaborer des solutions nouvelles, quels risques elle a pris, quels résultats elle a obtenus, de façon à démontrer que les dépenses présentées correspondent bien à une activité de R&D. Pour se mettre en capacité de justifier ses déclarations en cas de contrôle fiscal, elle doit également avoir mis en place un suivi des dépenses correspondant à la R&D, ce qui consiste essentiellement à mesurer le temps consacré par chaque salarié concerné aux différents projets.

Les grands groupes sont généralement déjà équipés de ce genre d'outils, contrairement à la plupart des PME. Cela dit, en acceptant de se livrer à ce travail d'analyse et de suivi, les PME peuvent améliorer grandement leur gestion interne et leurs *process*. Les données produites peuvent également être réutilisées pour d'autres demandes de subventions.

Int. : *Et quel est le coût du dispositif pour l'Administration ?*

F. D. : La création du CIR ne s'est pas traduite par des effectifs supplémentaires dans l'administration fiscale et, au sein du ministère de la Recherche, l'équipe qui gère cet outil ne compte que cinq personnes. Lorsqu'il faut effectuer des contrôles, celle-ci fait appel à des experts issus d'organismes publics de recherche, indemnisés à hauteur de quelques centaines d'euros par contrôle.

La justification économique du CIR

Int. : *Vous avez eu l'honnêteté de dire en introduction que vous souhaitez défendre le dispositif du CIR. Tout le monde convient qu'il a des effets positifs indéniables sur le renforcement de la R&D, mais la vraie question est de savoir si ces effets justifient l'investissement correspondant : 6 milliards d'euros par an, c'est énorme !*

Int. : *L'Allemagne ne propose pas de dispositif de type CIR à ses entreprises et pourtant, celles-ci réalisent énormément de R&D et déposent d'innombrables brevets. Ne serait-il pas plus judicieux de supprimer le CIR et de caler le taux d'imposition des sociétés françaises sur le niveau allemand ?*

F. D. : Le taux d'imposition en France est très élevé, mais la base taxable est plus faible que dans les autres pays européens. Si l'on tient compte à la fois du taux et des bases, la France se situe dans la moyenne européenne.

Int. : *Mais comment expliquez-vous que les Allemands n'aient pas besoin d'un CIR pour encourager la R&D ?*

F. D. : Ce n'est un secret pour personne que l'industrie allemande est deux fois plus puissante que la nôtre. Chaque année, les pouvoirs publics allemands s'interrogent sur l'opportunité de créer un dispositif de ce genre, et chaque année, ils y renoncent, car cela ne leur paraît pas nécessaire.

Int. : *On a longtemps dénoncé le fait que les entreprises françaises investissaient moins dans la R&D que les entreprises allemandes. Puis on s'est rendu compte que ce phénomène était lié à la structure industrielle des deux pays : la France est davantage spécialisée dans l'agroalimentaire, qui requiert peu de R&D, et l'Allemagne dans la chimie, qui en réclame beaucoup. En revanche, si l'on compare un chimiste français et un chimiste allemand, c'est en général le chimiste français qui dépense le plus en R&D. Certains se réjouissent de cette situation, d'autres soulignent qu'il est urgent de transformer notre structure industrielle, car ce n'est pas avec des secteurs à faible valeur ajoutée que nous allons redresser notre économie. Or, si l'on veut provoquer une mutation de la structure industrielle de notre pays, il n'est pas aberrant de taxer les industries qui ne font pas de R&D pour soutenir celles qui en font.*

Int. : *Une entreprise qui n'investit dans la R&D qu'à condition d'être sous perfusion des pouvoirs publics est une entreprise mal gérée. Ne vaudrait-il pas mieux procéder à une forte baisse des charges et laisser les entreprises prendre leurs responsabilités en matière de R&D?*

Int. : *Il est facile de démontrer qu'en abaissant les charges de 100 milliards d'euros, on aurait davantage d'impact qu'avec un CIR de 6 milliards d'euros...*

F. D. : Si l'on renonçait au CIR et que l'on réduisait de 6 milliards d'euros l'impôt qui pèse sur l'ensemble des sociétés, la différence pour chacune serait minime. En revanche, on perdrait l'effet d'incitation lié à la diminution du coût des chercheurs, qui augmente l'attractivité économique de notre pays.

Il faut également souligner que tous les pays développés du monde, à l'exception de l'Allemagne, et y compris les États-Unis, ont mis en place un dispositif de type CIR, pour une raison simple : les entreprises sous-investissent systématiquement dans la R&D parce qu'elles savent qu'elles ne pourront pas s'approprier la totalité de la création de valeur correspondante. Sachant que celle-ci bénéficie à l'ensemble de la société, il est logique que l'État contribue à la R&D. La communauté européenne, qui encadre de façon très stricte les aides apportées aux entreprises, considère que le financement de la R&D est l'un des seuls domaines où les pouvoirs publics sont pleinement légitimes à accompagner l'effort des entreprises, en raison justement des retombées de la R&D en termes d'intérêt général.

Et la création d'emplois ?

Int. : *On affirmait, il y a quelques années, qu'encourager la R&D en France permettrait de conserver, voire de créer des emplois industriels, mais notre industrie semble continuer à décliner...*

F. D. : Le CIR ne peut pas tout faire et il ne faut pas attendre d'un outil comme celui-ci qu'il assure la réindustrialisation de la France ! Cela dit, on cite le chiffre de trente mille chercheurs recrutés supplémentaires et Marko Erman, directeur de la recherche chez Thales, a expliqué, lors d'une audition au Sénat, que l'embauche d'un chercheur se traduit généralement par le recrutement de neuf personnes supplémentaires dans l'entreprise elle-même et dans la filière.

■ Présentation de l'orateur ■

Franck Debauge : directeur associé chez ACIES Consulting Group, il est devenu l'un des experts les plus reconnus du financement de la recherche et de l'innovation en France; il est l'auteur de plusieurs ouvrages de référence, dont le *Guide pratique du financement de l'innovation* (Eyrolles, 2012), et le *Guide pratique du crédit impôt recherche* (Eyrolles, 2011); il est à l'initiative de L'Observatoire du CIR et anime le blog du crédit d'impôt recherche (CIR).

■ <http://creditimpotrecherche.blog.lemonde.fr>

Diffusion octobre 2016
